

**ASSEMBLÉE DU C.A. DES AMIS DU LAC MAUSER TENUE LE
16 MARS 2019, À 9H, CHEZ RÉJEANNE BLANCHETTE**

Personnes présentes

Réjeanne Blanchette
Pierre Bouchard
Jacques Massé

1. Contexte de la rencontre

Il est précisé d'emblée que la présente rencontre a été convoquée en vertu de l'article 5.E des règlements généraux de l'association qui stipule que :

Le Conseil d'administration doit se réunir au moins une fois par année, la réunion étant convoquée par le secrétaire-trésorier, à la demande du président. D'autres réunions peuvent être convoquées par le secrétaire-trésorier, à la demande du président ou de trois membres du conseil général. Toute résolution, signée par tous les membres du Conseil, est valide et prend effet comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil, dument convoquée et tenue.

Ainsi, compte tenu des difficultés éprouvées à tenir une rencontre pour remplacer celle initialement prévue pour le 7 décembre dernier, ainsi que de l'opportunité créée par la présence de Pierre au village, la présente rencontre, à laquelle tous les membres du CA ont été invités, est tenue. Celle-ci vise à donner suite à la préoccupation manifestée par une majorité des membres du CA à donner suite de façon diligente aux démarches entreprises en vue de la protection du couvert forestier.

L'ordre du jour se résumera donc à la discussion des sujets de préoccupation majeure des membres présents soit :

- Le processus de consultation publique portant sur les plans d'aménagement forestier appelant une réponse pour le 7 mai 2019;
- L'énoncé de position relative à la protection du cadre forestier;
- Les moyens et stratégies à mettre de l'avant en vue de la promotion de notre position auprès des interlocuteurs concernés.

2. Processus de consultation publique portant sur les plans d'aménagement

Compte tenu de l'imminence de cette démarche, il est proposé que Jacques et Réjeanne analysent rapidement les plans d'aménagement qui seront publiés le 9

avril prochain et formulent leurs suggestions par la suite à l'ensemble des membres du CA.

3. Énoncé de position relative à la protection du cadre forestier

Les diverses étapes de réalisation du document sont rappelées en mettant en lumière les commentaires émis par membres à son sujet. L'analyse de ces commentaires résulte dans le maintien de la forme initiale du document daté du 2018-10-09.

Il est préconisé de prévoir en annexe de l'énoncé de position une carte définissant la zone de protection revendiquée, qui couvre environ 17 km carré.

4. Stratégie de représentation de notre position

Tel que proposé dans le document *Énoncé de position* :

- a. Il est suggéré de désigner Michel, Pierre et Jacques pour constituer le comité qui sera chargé d'exécuter les travaux à réaliser dans ce contexte;
- b. la stratégie de communication à mettre de l'avant doit viser à faire connaître notre position aux divers interlocuteurs concernés soit :
 - les utilisateurs du lac et les résidents du village de Parent,
 - les entités gouvernementales responsables
 - conseiller municipal,
 - agglomération Ville de La Tuque,
 - MRC,
 - député provincial,
 - député fédéral)
 - Ministères concernés
 - Autre(s)?
 - Les entreprises forestières impliquées
 - Toute autre entité jugée pertinente, dont celles notamment suggérées par Jacques dans les commentaires qu'il formulait à l'endroit de la proposition *d'Énoncé de position*.

Toutefois, la discussion met en lumière la nécessité d'une approche progressive et graduelle qui ciblerait tout d'abord les entités plus directement concernées soit les entreprises forestières impliquées et les entités gouvernementales impliquées.

En conséquence, il est représenté de tout d'abord solliciter une rencontre des représentants des entreprises impliquées pour amorcer les discussions à tenir à ce sujet.

En outre il est proposé d'interpeler les entités gouvernementales responsables, dont certaines ont déjà exprimé un avis favorable à notre endroit, par le biais d'une lettre sollicitant leur appui à la position que nous représentons. À ce propos, Pierre se propose pour écrire les lettres en question.

- c. Instaurer une vigie, selon des modalités à déterminer, qui serait susceptible de nous aider à identifier les événements ou intentions qui risquent de présenter un impact sur la position que nous défendons.

La rencontre est levée à 9h40.

Réjeanne Blanchette, secrétaire-trésorière

PB
2019-03-25